



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 5 juin 2024

ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS ET LA RATP SIGNENT AVEC LA CONFEDERATION FRANÇAISE POUR LA PROMOTION SOCIALE DES AVEUGLES ET AMBLYOPES (CFPSAA) UNE CHARTE INEDITE POUR AMELIORER DURABLEMENT L'ACCESSIBILITE DES TRANSPORTS FRANCILIENS AUX VOYAGEURS DEFICIENTS VISUELS

Dans la continuité des projets et initiatives qu'elle déploie au service d'une mobilité toujours plus inclusive, Île-de-France Mobilités et la RATP, en partenariat avec la CFPSAA, qui regroupe les principales associations françaises dédiées aux personnes déficientes visuelles, s'engagent officiellement sur la mise en œuvre d'une série d'actions concrètes pour améliorer le quotidien des personnes déficientes visuelles (malvoyantes et non-voyantes) dans les transports franciliens.

Cet engagement prend aujourd'hui la forme d'une charte inédite détaillant les actions à mener et le calendrier de réalisation associé. Cette charte a été signée le 5 juin 2024 par Valérie PECRESSE, présidente d'Île-de-France Mobilités, Bernard DEFEBVRE, président de la CFPSAA et Jean CASTEX, président-directeur général de la RATP, en présence de Patrice VERGRIETE, ministre délégué chargé des Transports, et de Fadila KHATTABI, ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des personnes handicapées

Grâce à ce travail, la RATP dispose d'une feuille de route claire, soutenue et financée par Île-de-France Mobilités.

Renforcer les dispositifs existants et répondre aux besoins des usagers

Dans le cadre de son Schéma directeur de l'accessibilité, Île-de-France Mobilités travaille avec l'ensemble des opérateurs sur la mise en accessibilité des gares, stations et lignes de bus au niveau régional. Près de 2 milliards d'euros ont été consacrés à des travaux d'envergure, avec la mise en accessibilité totale de 240 gares et stations et de 540 lignes de bus sur l'ensemble de la région en 2024. Cela se traduit également par des investissements en matière d'équipement dédiés (balises sonores, automates à interface vocale, bandes d'éveil de la vigilance, etc.), de la présence humaine en gares et stations, et l'amélioration de l'accessibilité de l'information voyageurs.

Opérateur historique à Paris et en petite couronne, la RATP travaille, depuis plus de 30 ans et sous le contrôle d'Île-de-France Mobilités, pour assurer l'accessibilité de ses réseaux aux personnes en situation de handicap. Cet engagement se traduit notamment par le fait que 100 % des gares du RER A et B sont accessibles aux usagers en fauteuil roulant (UFR), de même que 100 % des lignes de bus parisiennes et 100 % lignes de tramway, grâce au financement et au pilotage d'Île-de-France Mobilités.

Cette mobilisation au service de l'accessibilité universelle des transports s'incarne également à travers la formation des agents et le déploiement d'équipements adaptés aux besoins de tous les usagers. Ainsi, aujourd'hui, 100 % des lignes de métro et les lignes RER A et B exploitées par la RATP sont labellisées « Cap'Handéo, services de mobilité ». De plus, de nombreux équipements ont été mis en place, intégralement financés par Île-de-France Mobilités : par exemple 4 570 interphones et 1 237 balises sonores disposés sur les réseaux opérés par la RATP permettent de faciliter les trajets quotidiens de tous les usagers et aux personnes en déficiente visuelle de repérer les comptoirs d'information et appareils de vente à interface vocale. Récemment, des manchons en braille ont commencé à être installés sur les mains courantes de toutes

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

les stations sans correspondances des lignes 9 et 10, ainsi que la station Duroc pour permettre une meilleure orientation sur le réseau.

La charte s'organise en trois axes majeurs : la **gouvernance**, afin de garantir un dialogue continu sur les besoins des usagers concernés et les réalisations mises en œuvre, les **domaines** où l'accessibilité a besoin d'être améliorée et les **initiatives concrètes** en réponse aux attentes exprimées.

Sur le fond, il s'agit d'engager notamment les actions suivantes :

- **Améliorer le repérage des stations, gares et arrêts permettant d'emprunter les transports en commun** : achever le déploiement des balises sonores sur l'ensemble des stations et mieux régler le niveau sonore des balises déjà déployées afin qu'elles soient audibles dans un rayon plus important autour de l'entrée qu'elles signalent ;
- **Optimiser l'orientation et l'information des usagers concernés** :
 - En station : mise en place d'un dispositif permettant de repérer précisément la position des rames de Métro et RER sur les longs quais, mise en place des dispositifs de signalétique comportant des indices de lignes de très grande taille (hypersignes), mise en place d'automates de vente nouvelle génération dotés d'une interface vocale et équipés d'une balise sonore ;
 - Sur les réseaux : améliorer l'information fournie sur les quais, annonce systématique du terminus lors de l'ouverture des portes et, pour le tramway et le bus, améliorer la sonorisation du nom des stations.,
 - Déployer un dispositif de sonorisation du nom des stations de métro sur les lignes dont le matériel n'offre pas cette fonctionnalité à ce jour (L3b, L7-7b, L8, L10, L12) avant le renouvellement complet du matériel roulant sur ces lignes (MF19), prévu entre fin 2025 et fin 2035.
- **Poursuivre la formation de tous les agents en contact avec le public, tous réseaux confondus, aux spécificités du handicap visuel.** Aujourd'hui, l'ensemble des agents RATP en station, soit 5 500 agents, sont formés à la prise en charge du handicap lors de leurs formations initiales. En complément, ils suivent les formations spécifiques, S3A (Symbole Accueil Accompagnement et Accessibilité, centrée sur le handicap intellectuel) et SACHA (Service Attentionné pour nos Clients Handicapés, tout type de handicap).

Un travail main dans la main avec les associations

La signature de cette charte inédite traduit le dialogue continu que mènent Île-de-France Mobilités et la RATP avec toutes les parties prenantes concernées par les enjeux d'accessibilité : voyageurs, associations et collectivités.

Les associations sont et seront pleinement intégrées dans la conception, les modalités de déploiement des solutions et dans l'évaluation des résultats. Ainsi, elles ont été régulièrement sollicitées et continueront à l'être pour produire une expression de leurs besoins, apporter leur expertise et participer à des tests ainsi qu'aux enquêtes d'usage.

Pour rappel, la RATP entretient un dialogue constant avec les associations représentant les voyageurs ayant des handicaps, dans le cadre du **Comité Consultatif de l'Accessibilité** (CCA), placé sous la présidence du PDG de la RATP. Créé en 2009 et rassemblant 9 associations majeures représentatives des différents handicaps, ce comité donne son avis sur un large spectre de sujets, allant de la recherche à l'évaluation de l'usage.

Contacts presse Île-de-France Mobilités :

Amélie Lange : amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr – 07 60 10 95 05

Alexandre Bergalasse : Alexandre.bergalasse@iledefrance-mobilites.fr – 06 99 76 07 26 – 01 82 53 81 20

Paul Parikhah – paul.parikhah@iledefrance-mobilites.fr – 07 60 10 93 88

Contacts presse RATP :

Jennyfer Dellupo : servicedepresse@ratp.fr – 01 58 78 37 37